



25 novembre 2024

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

« La parole s'est libérée, mais les femmes ne sont pas libérées des violences »

En 2023, 444 700 victimes de violences physiques ou sexuelles ont été enregistrées par les services de sécurité comme crimes ou délits, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2022.
Plus de la moitié des victimes sont des victimes de violences intrafamiliales.
En France, 86 % des violences sexuelles sont classées sans suite.

La CGT appelle à participer massivement aux manifestations organisées partout en France par les collectifs féministes et invite les syndicats et les salarié-es à se mobiliser sur leur lieu de travail pour interpeller leur employeur et obtenir la mise en place immédiate de mesures efficaces contre les Violences Sexistes et sexuelles.

Les violences sont partout : dans le couple, au travail, dans l'espace public, à l'école, à l'université, dans les transports, dans les établissements de soin, les cabinets gynécologiques, dans les maternités, dans les milieux du théâtre, du cinéma, du sport, en politique, sur nos lieux de travail évidemment et malheureusement aussi dans nos cercles militants, qui sont à l'image de cette société patriarcale.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, accompagner les personnels et permettre que les usagères soient accueillies dans les meilleures conditions, c'est aussi le rôle du syndicat. Chaque salariée ou usagère victime doit pouvoir s'exprimer et voir ses droits appliqués. Alors que les moyens budgétaires

alloués à nos établissements et associations ne font que diminuer de la part du gouvernement et des tutelles, entravant ainsi nos conditions de travail et d'accueil, c'est le rôle du syndicat de se mobiliser dans l'unité pour inverser la vapeur et retrouver des moyens à la hauteur des besoins.

Et dans l'univers professionnel, à quand des mesures fortes contre les VSS ? Aujourd'hui, l'écrasante majorité des employeurs, que ce soit dans le privé ou dans le public, ne fait rien d'efficace pour prévenir les VSS, les détecter, protéger et accompagner les victimes, sanctionner les agresseurs puis reconstruire le collectif de travail.

La tolérance complice et coupable des pouvoirs publics et des employeurs est inadmissible, nous exigeons des actes forts et des mesures concrètes :

- Sanctionner les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention des VSS et de dispositif de signalement/protection des victimes/sanction des auteurs ;
- Imposer la sensibilisation annuelle aux VSS de l'ensemble du personnel sur les lieux de travail et la formation des directions, des managers, des cadres avec responsabilités RH, des personnels de la médecine du travail et des élu-es au sein des Instances représentatives du personnel ;
- Octroyer aux référent-es violences et harcèlement les moyens de jouer leur rôle : bien définir leurs prérogatives, les associer systématiquement aux enquêtes quand des faits de VSS sont signalés, leur octroyer tout le temps de délégation nécessaire ;
- Permettre aux victimes de VSS qui n'ont pas de représentant-es du personnel sur leur lieu de travail, d'être défendues et accompagnées par un syndicat face à l'employeur ;
- Faire prendre en charge par l'employeur l'ensemble des frais de justice, médicaux, sanitaires et psychologiques

pour les faits de VSS subis en lien, à l'occasion ou du fait du travail (sur le lieu de travail, que l'auteur soit un collègue, un usager, un client, un intervenant extérieur ou un sous-traitant, ou lors des trajets) ;

- Garantir aux victimes de VSS, qu'elles aient eu lieu dans le cadre du travail ou dans un cadre conjugal ou intrafamilial, un certain nombre de droits permettant de protéger leur emploi et leur droit au travail : interdiction du licenciement et des autres sanctions quand les VSS impactent négativement le travail réalisé, possibilités de réaménager le temps, les horaires et l'espace de travail, mobilité géographique, jours de congés spécifiques sans avoir à fournir de justificatifs à l'employeur, etc.

CES VIOLENCES NE SONT PAS UNE FATALITÉ !

Partout, dans la rue, au travail et à la maison, elles doivent cesser ! Nous exigeons l'application des lois existantes, un plan d'urgence national, des politiques publiques s'élevant contre la tolérance sociale, promouvant la prévention, la protection et la solidarité vis à vis des victimes et des co-victimes, mettant fin, enfin, à l'impunité des agresseurs !

Le 23 novembre mobilisons-nous sur tout le territoire avec la CGT pour obtenir des mesures ambitieuses !